

# Les partis prêts à cadrer les emplois parlementaires

**N**otre enquête sur les nombreux « extras » des attachés parlementaires (*Le Soir* du 1<sup>er</sup> avril) a révélé les dérives de la fonction. Il n'est pas rare que des députés assignent à leurs collaborateurs des tâches bien éloignées du travail politique : baby-sitting, devoirs scolaires ou travail dans l'activité privée du parlementaire. Mais les choses pourraient changer rapidement. Le parlement wallon a lancé une réflexion sur la question et l'assemblée bruxelloise pourrait rapidement lui emboîter le pas.

Nous avons demandé aux partis s'il n'était pas temps d'enfin définir et encadrer le travail d'assistant parlementaire.

Tous se disent prêts à en discuter. Le CDH affirme même vouloir inscrire la question à l'agenda et « *demandera que le groupe de travail fédéral "renouveau politique" se penche sur ce dossier pour apporter toutes les clarifications en termes de règles concernant les attachés parlementaires* ». Reste à trouver la bonne mesure.

Comme le rappelle le président du parlement bruxellois Charles Picqué (PS), « *la limite entre travail parlementaire et travail électoral n'est pas facile à trouver (...)* Il ne faut pas tomber dans une codification impossible à faire respecter. » ■

## Les partis se disent prêts à baliser le travail des attachés parlementaires

PARLEMENTS Les Wallons ont ouvert le débat ; le CDH veut faire de même au fédéral

► Après nos révélations sur les drôles d'« extras » des collaborateurs des députés, les partis acceptent de mettre le dossier à l'agenda.

► Le CDH veut le soumettre au groupe de travail fédéral « *renouveau politique* ».

**N**ous l'avons dévoilé dans nos éditions du week-end, au terme d'une enquête auprès d'une vingtaine de

témoins : le travail des collaborateurs parlementaires ne correspond pas toujours à ce que l'on serait en droit d'attendre. Certains travaillent autant, voire plus, pour le parti ou la commune de l'élu que pour l'assemblée qui les rémunère. Quant aux attachés personnels des députés, il n'est pas rare qu'on les soumette à des tâches qui n'ont rien à voir avec le boulot parlementaire : babysitting, ménage, travaux scolaires, déclaration d'impôts, surveillance d'examens, rôle de chauffeur... Sans parler de ceux qui servent tout bonnement l'élu dans son activité privée (cabinet d'avocat, société immobilière...).

Président du parlement bruxellois, Charles Picqué (PS) nous dit avoir été confronté à « *trois cas de suspicion : des collaborateurs parlementaires suspectés d'être en même temps au service d'un député dans le cadre d'une activité rémunératrice privée, bureau de consultance, d'avocat, commerce. On a investigué pour clarifier les choses. C'était chaque fois lié à des activités commerciales ou d'indépendant du parlementaire. Ça, c'est inacceptable. On y a remédié.* »

Voilà pourquoi la question du travail des collaborateurs parlementaires pourrait être soulevée, nous précise Charles Picqué, dans le cadre des travaux actuels sur la gouvernance (après les questions de transparence, de cumul...).

Au parlement wallon, la question est déjà sur la table. « *On y travaille*, nous explique en effet le député wallon et vice-président du MR, Jean-Luc Crucke. *Et quand j'entends vos témoignages, il faut vérifier un certain*

*nombre de choses. Si on me donne des noms, il faut mettre fin à ces dérives. Les gugusses qui jouent à ça n'ont pas leur place en politique. Moi, je ne pourrais pas faire mon travail sans mes collaborateurs. Ils sont indispensables au travail démocratique de réflexion, d'opposition-majorité.* »

Le bureau du parlement wallon réfléchit actuellement, nous précise Jean-Luc Crucke, à la possibilité de « *responsabiliser les groupes parlementaires, ce qui permettrait une meilleure surveillance : il pourrait ne rester que des collaborateurs de groupe, et plus d'attachés personnels des députés. C'est une tendance vers laquelle on pourrait aller : chaque groupe pourrait engager un certain nombre de collaborateurs en fonction de son importance, cela permettrait d'éviter ces dérives-là.* »

Ne faudrait-il pas aussi codifier le rôle d'assistant, préciser en quoi consiste ce travail, puisqu'aucune règle n'existe actuellement ? Les présidents MR, CDH, PS et Ecolo se disent prêts à en discuter. Les centristes veulent d'ailleurs mettre le dossier à l'agenda. « *Le CDH demandera que le groupe de travail fédéral "renouveau politique" se penche sur ce dossier pour apporter toutes les clarifications en termes de règles concernant les attachés parlementaires, nous affirme la porte-parole du président Benoît Lutgen. Le CDH proposera et/ou soutiendra toutes propositions allant en ce sens.* » Et elle ajoute : « *S'il y a des abus, ils doivent être sanctionnés - pas besoin d'une nouvelle réglementation pour se*

*rendre compte qu'un attaché parlementaire ne sert pas à faire du babysitting... »*

*« On est ouvert au débat sur ce sujet, nous assure également le porte-parole du président MR Olivier Chastel. Les nombreuses discussions en cours dans tous les parlements en matière de gouvernance entraîneront forcément des changements dans nombre de domaines. »* Même message, presque mot pour mot, de la part de la porte-parole du président socialiste Elio Di Rupo : *« Dans toutes les assemblées, des travaux sont en cours pour renforcer les règles de gouvernance. Il est clair qu'il y aura une grande remise à plat d'ici la prochaine législature dans nombre de domaines. Le PS n'a pas de tabou, sur ce sujet comme d'autres. »* Et Ecolo est partant aussi : *« Nous sommes favorables à des balises pour que les assistants parlementaires restent dans le cadre des missions dévolues au travail parlementaire et politique et ne remplissent pas des tâches qui relèvent de la sphère privée »,* nous déclare le porte-parole des coprésidents Khattabi et Dupriez.

Des parlementaires aussi attendent des règles. *« J'ai été surpris par votre enquête, je n'avais jamais entendu cela, si ce n'est le cas de chauffeurs que l'on prend à mi-temps sur le quota de collaborateurs parlementaires, confie Patrick Prévot, député wallon PS depuis 2014 et membre de la commission d'enquête Publifin.*

*Mes collaborateurs travaillent à 200 %, mais ceux susceptibles de telles dérives, on ne les voit jamais au parlement... Dans tous les cas, et à partir du moment où votre enquête pointe des irrégularités, il faut renforcer la transparence et la vérification. Quand on voit le bilan parlementaire de certains (10 questions écrites et trois questions orales sur une législature...), on peut se poser des questions. D'un député à l'autre, l'activité peut aller du simple au quintuple ! Il faudrait peut-être une charte ou un guide de bonnes pratiques. Cela relève du bon sens, mais si certains ne l'ont pas compris, il faut le rappeler dans toutes les assemblées : il est inconcevable de faire du repassage ou de garder des enfants avec de l'argent public ! »*

Le député bruxellois Christos Doukeridis, lui, *« assume »* la mutualisation des moyens évoquée dans notre dossier du week-end, donc le fait que les collaborateurs des groupes parlementaires travaillent aussi pour les partis : *« A fortiori dans un pays fédéral comme la Belgique, argumente-t-il. Sinon, on ne fait pas bien son travail étant donné le morcellement des compétences entre niveaux de pouvoir. On va suivre l'enseignement sans faire le lien avec la santé ou d'autres thèmes ? »*

Reste à attendre ces règles promises par les partis pour éviter les abus dans l'utilisation des assistants parlementaires... ■

**MARTINE DUBUISSON**

**CHARLES PICQUÉ****« On ne peut pas tout codifier »**

Réglementer le travail des assistants parlementaires ? Président de l'as-



semblée bruxelloise depuis 2014, Charles Picqué (PS) appelle à la prudence : *« Une paroi étanche doit exister avec les activités rémunératrices privées. Pour le reste, il faut garder mesure ; la limite entre travail parlementaire et travail électoral par exemple n'est pas facile à trouver. »* Quant aux assistants qui travaillent surtout dans la commune de l'élu : *« Je l'ai fait aussi, avoue Picqué. Mon collaborateur personnel était physiquement à la commune, mais il travaillait essentiellement au niveau parlementaire. On ne peut pas tout codifier. Vous n'allez pas demander à votre attaché de sortir quand vous évoquez un point communal. Et les matières sont très liées, par exemple en matière de politique urbaine. Bien sûr, il ne faut pas détourner à 100 % l'esprit du travail parlementaire. Mais il ne faut pas tomber dans une codification impossible à faire respecter. »*

MA.D.